

<p align="center"><b>DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b></p> <p align="center">-----</p> <p align="center"><b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b></p>	<p align="center"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</b></p> <p align="center"><b>Séance du 12 Décembre 2017</b></p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 37 Présents : 34 Absent : 0 Pouvoirs : 3 Votants : 37 Pour : 37 Contre : 0 Nul : 0 Abstentions : 0</p> <p><b>N° CC 346/2017</b></p>	<p>L'an deux mille dix-sept, le <b>12 Décembre à vingt heures</b>, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Francens, sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD</b>.</p> <p><b>Date de convocation : 05 Décembre 2017</b></p> <p><b>Présents :</b> Mesdames Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Corinne GUISEPPIN, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Anne-Laure GUILLET. Messieurs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFEVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD, Hugues PERROT.</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Madame Carine LAVAL donne son pouvoir à Bernard THIBOUD, Messieurs Thierry DEROBERT donne son pouvoir à Emmanuel GEORGES, Bernard CHASSOT donne son pouvoir à André-Gilles CHATAGNAT.</p> <p><b>Absents :</b> Jean-Marc LAGRIFFOUL représenté par Anne-Laure GUILLET, Christine VIONNET représentée par Hugues PERROT</p> <p>Monsieur Bruno PENASA est désigné secrétaire de séance</p>

**OBJET : Versement des subventions aux associations gérant des structures d'accueil pour petite enfance**

**Vu** la délibération N°160/2017 du 11.04.2017 adoptant le budget principal de la Communauté de Communes Usse et Rhône,  
**Vu** la délibération N°270/2017 du 11.07.2017 qui acceptait le versement d'une subvention pour l'exercice 2017 au bénéfice d'Alfa 3 A pour la gestion du multi accueil « les marmottes » à Seyssel 01  
**Vu** la délibération N°327/2017 du 10.10.2017 approuvant la convention de mise à disposition et d'exploitation du service bébé bus par Karapat  
**Vu** la délibération N°340/2017 du 5.12.2017 approuvant la convention de mise à disposition et d'exploitation de la halte-garderie (multi accueil « les Marmottes » à Seyssel 01)  
**Vu** la délibération N°341/2017 du 5.12.2017 approuvant la convention de mise à disposition et d'exploitation de la halte-garderie (multi accueil « la courte échelle » à Frangy)

**Considérant** que l'exercice 2017 est terminé, que les nouvelles conventions sont établies entre les prestataires et la CC Usse et Rhône, et qu'il est nécessaire de procéder au versement des subventions prévues

**Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du vice-président**

**DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement 2017, de :

- 51.680,00 € à l'association KARAPAT gestionnaire du service bébés bus,
- 142.800,00 € à l'association KARAPAT gestionnaire du multi accueil « la courte échelle » à Frangy 74.
- 84 855.00 € à l'association Alfa 3A gestionnaire du multi accueil « les marmottes » à Seyssel 01 et ce tel que prévu par délibération 270/2017

**DIT** que ces sommes seront versées par le budget général compte 6574

Envoyé en préfecture le 14/12/2017

Reçu en préfecture le 14/12/2017

Affiché le

**SLOW**

ID : 074-200070852-20171212-346\_2017-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

**Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Paul RANNARD**



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*